



**Année
Scolaire
2017 - 2018**

Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

Ce document a pour but de vous informer au mieux sur le fonctionnement de l'école de vos enfants et sur les services municipaux périphériques.

Voici maintenant trois ans que la réforme des rythmes scolaires est en place. La municipalité a fait un véritable choix de développer ses services et activités périscolaires en s'efforçant de proposer de nombreuses activités lors des temps Nouvelles Activités Périscolaires.

L'année scolaire 2017-2018 devrait nous permettre de faire un bilan, et nous laisser le temps d'intégrer les nouvelles possibilités offertes par la publication du décret du 28/06/2017 (Décret n°2017-1108) afin de mieux préparer l'avenir de nos élèves. Durant cette période, je souhaite que nous engagions une concertation avec les enseignants ET les parents, passage incontournable, pour construire ensemble, un projet éducatif cohérent. Nous pourrions alors envisager une nouvelle organisation à la rentrée de septembre 2018. L'intérêt principal de nos enfants restera au centre de nos préoccupations.

La municipalité fait le choix également de continuer à moderniser et améliorer le quotidien des élèves : équipement de tablettes numériques,, renouvellement de mobilier. Le dispositif de la classe de Toute Petite Section porté par l'école HENRI VARLOT est reconduit pour la rentrée.

Le grand projet de modernisation de l'école VIAL VINCENT va démarrer en août via la construction d'une nouvelle cantine à l'étage de cette structure.

Vous souhaitant à toutes et tous une très belle année scolaire 2017-2018, je vous invite à vous rapprocher du service afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires à une bonne rentrée scolaire pour vos enfants.

Le Maire,

Frédéric BOUCHET



SERVICE EDUCATION JEUNESSE & SPORTS A VOTRE SERVICE

La ville de Louhans-Châteaurenaud

Le service enfance-jeunesse et sports propose un projet éducatif adapté aux différents temps de vie des enfants et validé par les services de la PMI, de la CAF et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Les référents et les animateurs sont diplômés et compétents pour encadrer les groupes d'enfants de 3 à 11 ans. Ils s'organisent en équipes d'animation.

A travers les activités proposées aux enfants, nous poursuivons les objectifs suivants :

- développer la citoyenneté,
- développer la solidarité, les échanges et les rencontres,
- offrir des activités attrayantes et enrichissantes sur les plans éducatif et récréatif

La priorité étant bien sûr que les enfants puissent s'amuser et se détendre en toute sécurité.

Dans un cadre sécurisé :

- les locaux utilisés par les groupes d'enfants sont tous soumis à une visite de sécurité et de conformité par les services compétents en fonction des capacités d'accueil,
- le personnel est qualifié et répond aux critères fixés par la D.D.C.S. (Direction Départementale de la Cohésion Sociale).

Un référent périscolaire = un numéro de téléphone

Groupe Scolaire Henri VARLOT : 07.81.59.90.55 (Caroline)

Groupe scolaire VIAL/VINCENT : 07 81 57 83 47 (Pascaline)

Afin de vous aider pour organiser au mieux la journée de vos enfants, le service Education Jeunesse & Sports a désigné un référent périscolaire. Cette personne est à votre écoute pour prendre en compte les modifications et réajuster au quotidien les listes pour les différents temps d'accueil des enfants.

Les inscriptions sont obligatoires
Dossier d'inscription famille à rendre avant le 8 Juillet

ATTENTION! Tout enfant, dont la famille n'ayant pas rempli le dossier d'inscription, se verra refuser l'accès aux différents services périscolaires.

Groupe scolaire
Henri VARLOT et VIAL/VINCENT

Ecole Maternelle Henri VARLOT

Contact : M. Julien PRUDENT, Directeur
Place de la Maternelle
71500 Louhans-Châteaurenaud
03.85.75.02.62

HORAIRES D'ENSEIGNEMENT

lundi - mardi - jeudi - vendredi	8h50 - 12h00 et 13h45 - 15h50
mercredi	8h50 - 11h50
24h par semaine	

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions concernent les enfants faisant leur première rentrée en maternelle ou en élémentaire et /ou nouvellement arrivés sur la commune.

La période d'inscription s'est déroulée du 3 avril au 26 mai. Depuis le 29 mai, les inscriptions s'effectuent sur rendez-vous **au service éducation-jeunesse et sports** muni des pièces suivantes :

- livret de famille + carnet de santé de l'enfant,
- justificatif de domicile,
- le cas échéant, certificat de radiation,

Après remise du certificat d'inscription, il faudra procéder à l'admission dans l'école en prenant rendez-vous auprès du directeur.

Ecole Élémentaire VIAL/VINCENT

Contact : Mme Marion GEOFFRAY, Directrice
7 rue des Bordes
71500 Louhans-Châteaurenaud
03.85.75.05.59

HORAIRES D'ENSEIGNEMENT

lundi - mardi - jeudi - vendredi	8h40 - 11h50 et 13h35 - 15h40
mercredi	8h40 - 11h40
24h par semaine	

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions concernent les enfants faisant leur première rentrée en maternelle ou en élémentaire et /ou nouvellement arrivés sur la commune.

La période d'inscription s'est déroulée du 3 avril au 26 mai. Depuis le 29 mai, les inscriptions s'effectuent sur rendez-vous **au service éducation-jeunesse et sports** muni des pièces suivantes :

- livret de famille + carnet de santé de l'enfant,
- justificatif de domicile,
- le cas échéant, certificat de radiation,

Après remise du certificat d'inscription, il faudra procéder à l'admission dans l'école en prenant rendez-vous auprès du directeur.

SERVICE PERISCOLAIRE
Groupe scolaire
Henri VARLOT et VIAL/VINCENT

7h30-8h40 /8h50

ACCUEIL DU MATIN du LUNDI au VENDREDI

L'ensemble des enfants scolarisés en maternelle et en primaire sont accueillis dès 7h30 à l'école maternelle Henri VARLOT.

► à l'accueil du matin : activités libres et calmes (jeux de société, lecture, dessins, puzzles, cartes, dînette, constructions...) avant de les conduire en classe.

L'équipe est composée d'animateurs diplômés qui ont pour objectif de faciliter le passage d'un rythme de vie familiale vers un rythme de vie en collectivité.

Tarifs – facturation à la demi-heure engagée (tarif valable pour l'accueil du matin et du soir)

Quotient Familial	Tarif par ½ heure
< à 500	0.50€
501 à 810	0.75€
> à 811	1.00€
Tarif occasionnel = 1.50€	

11h50/12h00 – 12h10

Gratuit

ACCUEIL DU MIDI du LUNDI, MARDI, JEUDI et VENDREDI

Une garderie (sans repas) est également proposée de 11h50 à 12h10 aux parents qui ne peuvent pas récupérer leur enfant à la sortie de l'école.

ATTENTION! Tout enfant, dont la famille n'ayant pas rempli le dossier d'inscription, se verra refuser l'accès aux différents services périscolaires.

11h50/12h00-13h35/13h45

RESTAURATION SCOLAIRE du LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI

La Ville mandate un prestataire pour assurer la préparation et le service des repas de vos enfants. Les circuits courts, les produits de qualités achetés chez des producteurs locaux et préparés sur place sont privilégiés. Avec toujours cette volonté de servir des repas variés et équilibrés.

Les inscriptions et la facturation sont gérées par le Service Education Jeunesse & Sports. La facture est envoyée en fin de mois en tenant compte du nombre de repas consommés. Les paiements s'effectuent par chèque ou prélèvement.

Tarifs restaurant scolaire

Enfant régulier (3 repas et plus par semaine)	4,00 €
Enfant occasionnel (2 repas ou moins par semaine)	4,60 €
Forfait lissé sur 11 mois (4 repas/semaine)	51,00€
Forfait lissé sur 11 mois (3 repas/semaine)	38,25€

Suite à de nombreux impayés, nous rappelons que la municipalité se réserve le droit de convoquer les familles concernés et dans l'éventualité, peut émettre des réserves sur l'accueil de l'enfant au temps de cantine.

Pour faciliter les paiements, la municipalité a mis en place un système de mensualisation lissé sur 11 mois (Septembre-Juillet) avec prélèvement automatique.

L'inscription aux repas doit se faire avant le 8 juillet, pour les enfants « réguliers ». Pour les enfants « occasionnels » veuillez contacter le référent périscolaire.

Les repas doivent être commandés ou annulés 48h à l'avance auprès du service ou du référent de l'école dont dépend votre enfant.

La spécificité du mercredi

Pour les parents qui ne peuvent pas récupérer leur enfant à 11h45/11h50, la municipalité propose **une garderie périscolaire (gratuite) de 11h40/11h50 jusqu'à 12h10.**

- Aucun service de restauration scolaire.

Pour un service de restauration et d'accueil de loisirs en après-midi, vous pouvez contacter l'association « Etoile Louhannaise » au 03 85 75 15 69 pour tous renseignements concernant les modalités d'inscriptions.

ATTENTION! Tout enfant, dont la famille n'ayant pas rempli le dossier d'inscription, se verra refuser l'accès aux différents services périscolaires.

15h40-18h30

ACCUEIL DU SOIR du LUNDI, MARDI, JEUDI et VENDREDI

A 15h40, les enfants sont :

- soit récupérés par leurs parents
- soit inscrits au ramassage scolaire (bus)
- soit inscrits à l'accueil périscolaire du soir
- soit inscrits aux Nouvelles Activités Périscolaires

Des programmes d'animations libres et de temps calmes sont proposés. L'accueil périscolaire du soir est organisé à Henri VARLOT pour les maternelles et à VIAL/VINCENT pour les primaires.

Les sorties sont possibles entre 16h et 18h30.

Inscriptions au service par le biais du calendrier prévisionnel.

NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES (N.A.P.)

Les enfants ont obligatoirement 24 heures d'enseignement par semaine.

3 heures d'activités éducatives facultatives, seront programmées de 15h45 à 17h15 en élémentaire et de 15h50 à 17h20 en maternelle, 2 jours par semaine (jours à définir). Ces activités permettent à l'enfant de découvrir divers thèmes tout au long de l'année (musique, chant, jeux sportifs, visites culturelles) encadrés par nos animateurs ainsi que des intervenants extérieurs experts dans leur domaine.

L'inscription se fait par période (de vacances à vacances), la présence de l'enfant sur toute la période est obligatoire.

Tarifs – facturation au forfait de vacances à vacances scolaires

Période	Tarif
Septembre-Octobre	17,50€
Novembre-Décembre	17,50€
Janvier-Février	12,50€
Mars-Avril	15,00€
Mai-Juin-Juillet	27,50€

- Aucun remboursement n'est effectué en cas absence de l'enfant durant la période.

Inscriptions au service.

ATTENTION! Tout enfant, dont la famille n'ayant pas rempli le dossier d'inscription, se verra refuser l'accès aux différents services périscolaires.

POUR S'INSCRIRE aux différents temps d'accueil

Un bulletin d'inscription est distribué avant chaque période de vacances à votre enfant. Il est impératif de le rendre pour valider l'inscription et permettre au service Enfance Jeunesse & Sports de rentrer les informations dans le logiciel de gestion.

(CLAS) école VIAL/VINCENT

Dispositif d'aide pédagogique et de soutien scolaire destinés à apporter une ouverture culturelle et des méthodes de travail aux enfants. Le dispositif comprend une partie basé sur l'appui pédagogique scolaire et une partie sur l'ouverture à la citoyenneté. Une implication des parents et des enseignants est également demandés pour une relation tripartite parents-enseignants-intervenants. Les séances sont assurées par des intervenants qualifiés (anciens instituteurs, animateurs diplômés), ce sont les enseignants qui proposent les élèves susceptibles d'y participer. Les séances se déroulent comme suit :

- **Mardi de 16h30 à 18h au sein du quartier St Claude**
- **Judi de 16h à 17h30 au sein de l'école VIAL/VINCENT**

Ce dispositif est gratuit et démarrera début Octobre.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Pour les écoles maternelles et élémentaires, les circuits restent inchangés et les horaires sont indiqués ci-dessous (à titre indicatif, en fonction des aléas de circulation).

NOUVEAU Tarifs – facturation au forfait : 40 euros annuel pour le premier enfant inscrit, 20 euros pour le second et 10 euros à partir du troisième enfant. Tarifs valables pour l'ensemble des groupes scolaires de la commune (de la maternelle au lycée)

Une carte de bus est à retirer au service Education-Jeunesse/Sports pour toute nouvelle inscription.

Les 2 lignes de bus sont Vaivre-St Claude et Le Guidon

Le service Enfance Jeunesse & Sports met à disposition des accompagnateurs de bus.

Des accompagnateurs dans les bus = un numéro de téléphone par circuit

Circuit "Vaivre/St Claude "
(07.81.25.66.72)

Circuit "Le Guidon"
(07.81.33.43.78)

ARRETS DESSERVIS	H	ARRETS DESSERVIS	H
Rue des Erables	8h18	26 rue du 11 Novembre	8h05
Avenue des Tilleuls	8h20	42 R du Guidon(Inter rte de Branges)	8h07
Inter Allée des Acacias/Route de Sornay	8h21	74 R du Guidon	8h08
Les Charmettes n°1	8h24	R de Brenet : entrée Laiterie	8h09
Abribus les Genévriers		Inter R de Brenet/R des Sables : Abribus	8h10
Inter Av.Henri Varlot/R des Cailloux	8h26	Inter R des Sables/R de Dijon	8h12
49 Av Henri Varlot	8h27	Ancienne rte de Chalon : « Le Coq »	8h14
Cité Saint Claude	8h29	Ancienne rte de Chalon : Imp du Guidon	8h15
Cité Scolaire H. Vincenot		1 arrêt : Centre ch des Guillots(n°255)	
Stade de Bram	8h32	Inter ch des Guillots/ch des Sauges	8h17
Ecole Elémentaire Vial/Vincent	8h36	Rte de Branges : Abribus Gruay	8h18
Ecole Maternelle Henri Varlot	8h38	Inter rte de Branges/R du Guidon : Stop	8h19
Inter : Intersection		R de Beaufort : arrêt Imp des Cluzeaux	8h22
R : rue		R Antonio Vivaldi	8h26
Imp : Impasse		Place H. Berlioz (arrivée par CH. Gounod)	8h30
Rte : route		Ecole Elémentaire Vial/Vincent	8h38
Ch : chemin		Ecole Maternelle Henri Varlot	8h43
Av : Avenue			

Les horaires de retours pour les bus sont :

Ecole Elémentaire VIAL/VINCENT	Lundi - mardi - jeudi - vendredi	15h40
	Mercredi	11h40
Ecole Maternelle Henri VARLOT	Lundi - mardi - jeudi - vendredi	15h50
	Mercredi	11h50

ATTENTION! Tout enfant, dont la famille n'ayant pas rempli le dossier d'inscription, se verra refuser l'accès aux différents services périscolaires.

**Coordonnées du Service
Education Jeunesse & Sports**

10, rue de la Mairie

Annexe de Châteaurenaud

71500 Louhans-Châteaurenaud

Téléphone : 03.85.75.35.50

E-mail : periscolaire@louhans-chateaurenaud.fr

HORAIRE d'OUVERTURE au PUBLIC

Le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi

De 9h00 à 12h00

Et de 13h30 à 17h00